



Rapport de la Commission des Finances sur le
Préavis 43/25, demande d'un crédit de CHF 98'915.- (TTC)
en vue de financer les travaux de réfection du collecteur de concentration E.C.
au niveau du Port

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des Finances a pris connaissance du préavis 43/25. Une fois de plus, elle est étonnée par la demande. La commission des travaux et de gestion a réclamé en son temps une étude pour savoir ce qui devrait être entrepris, tant sur les montants à investir que sur les délais de réalisation. Nous constatons que ce n'est pas le cas et que nous faisons encore face à une situation urgente.

Une délégation de la Cofin a eu une discussion avec M. Bernard Henrioud, municipal et M. Thierry Nydegger, de Schenk SA pour savoir quelle est l'urgence de remédier à ce problème. Cette canalisation présente d'importants dégâts. Elle pourrait très bien tenir encore quelque temps, mais aussi créer de plus gros soucis si elle venait à être bouchée ou subir un effondrement structurel. Les coûts de remplacement en seraient alors fortement augmentés.

En conclusion, la Cofin recommande à l'unanimité d'accepter le préavis No 43/25

1. d'accorder un crédit de CHF 98'915.—(TTC) en vue de financer les travaux de réfection du collecteur de concentration E.C au niveau du port.
2. de porter le montant de CHF 98'915.—(TTC), en augmentation du compte 1403.00, collecteur d'égouts (mise en séparatif).
3. d'amortir la somme de 91'500 sur 40 ans, soit 2'300,— par année.

Crans, le 10 juin 2025

Pour la commission des finances

Jean-Daniel Aubry (rapporteur)

Antoine Amiguet

Neslihan Özgür Kurt

Thomas Dislich

René Bautz

Marc-Henri Barrail

Eliane Gandillet